

L'an deux mille vingt, le 10 décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Paul VIDAILHET, Maire.

Présents : Mmes BERNARD Lucie, MEYER Loriane, BLOTTIERE Vanessa, ILADOY Marie, BONNEAU Diane, BITAILLOU Nadège, MM CAZABAT Arnaud, CARRAU Jean-François, BARBEROUSSE Stéphane, BOURGUINAT David, LATERRADE Cyrille,

Excusés : M. GOMES Patrice,

Secrétaire de séance : M. LATERRADE Cyrille

✚ Huis clos :

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment l'article L 2121-18 et compte tenu de la situation exceptionnelle dû à la crise du COVID19, le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur la formation du huis clos pour la séance de ce conseil. Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

PRONONCE le huis clos.

✚ Présentation du PLU avant vote à la communauté de communes :

La communauté des communes Nord Est Béarn a demandé au Conseil Municipal de donner son accord pour faire approuver, en conseil communautaire, le projet de PLU de la commune. Pour cela, le Maire a refait un petit historique de la confection du PLU jusqu'à l'enquête publique de 2019 ayant entraîné le retrait de l'emplacement réservé n°6 pour la réalisation d'un assainissement collectif. Il a ensuite expliqué le zonage et le règlement de chaque zone. Le Conseil Municipal a donc donné son accord pour le vote du PLU en l'état en conseil communautaire.

✚ Questions diverses :

• Route départementale 39 :

- le captage du nombre de véhicule et de leur vitesse par le Conseil Départemental est maintenant terminé. Il en ressort qu'après un mois de mise en place du dispositif, plus de 24 000 véhicules ont empruntés cette voie avec plus de 17 000 infractions. La commission sécurité se réunira en janvier afin d'étudier plus en profondeur ce rapport et la sécurisation de cette portion de route.
- Aménagement du passage piéton : toute la partie maçonnerie a été effectuée par le Conseil Départemental qui prend également en charge les panneaux de signalisation ainsi que les dalles podotactiles. Il devait en être de même pour le marquage au sol, mais comme nous souhaitons apposer un passage piéton voyant et résistant, nous avons demandé un devis à l'entreprise Signature afin d'avoir une peinture en « pépite » (sable teinté collé avec une résine). Le passage se fera donc avec des bandes blanches sur fond rouge. En échange, le Conseil Départemental, repeindra le passage piéton surélevé un peu plus loin sur la RD 39 (avec une peinture routière normale). De plus, ce passage surélevé doit être matérialisé par des « dents de requins » des deux côtés de la voie, il en va de même pour le passage surélevé devant la mairie (qui compte trois voies) et ces marquages sont à notre charge. Ainsi, le coût total estimé par l'entreprise Signature pour l'ensemble des marquages pris à notre charge est de 2500€ TTC.

D'autres secteurs seraient à repeindre comme le parking de la salle SMA, mais ces travaux se feront en régie par l'employé communal.

- Vidéosurveillance : le devis de remise en route des caméras, d'entretien et de maintenance est de 522€ HT.
- Curage des fossés : nous allons procéder très prochainement au curage de certains fossés notamment celui du chemin de conte (où il sera également nécessaire de faire déboucher la sortie du busage) et le bas du chemin de Lahonde.
- Site internet : il avance bien, la page d'accueil va être modernisée pour être plus dynamique. La commission communication se réunira la semaine prochaine pour étudier la possibilité d'une page dédiée aux entreprises, de s'inscrire afin de revoir des notifications par mail pour les habitants...
- Réfection de la Toiture de la mairie : l'entreprise Fourcade Remeter débutera les travaux à partir du 11 janvier 2021 pour une durée d'un mois. La grue sera installée dans la cour de la cantine, le chantier sera fermé par des grilles et un échafaudage sera monté de chaque côté de la mairie au fur et à mesure de l'avancement du chantier. L'entreprise fournira les planches de rive qui seront peintes par l'employé communal tout comme les volets qui seront décrochés par l'entreprise.
- Place salle SMA : les arbres plantés sur la place SMA délimitent les quatre terrains de pétanques.

La séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2020 a fait l'objet d'une délibération numérotée de 1 à 1.

| NOM | PRENOM | SIGNATURE |
|-------------|---------------|-----------|
| VIDAILHET | Jean-Paul | |
| CAZABAT | Arnaud | |
| BOURGUINAT | David | |
| LATERRADE | Cyrille | |
| CARRAU | Jean-François | |
| BITAILLOU | Nadège | |
| ILADOY | Marie | |
| BLOTTIERE | Vanessa | |
| BONNEAU | Diane | |
| BARBEROUSSE | Stéphane | |
| MEYER | Loriane | |
| BERNARD | Lucie | |